

Recours en révision sur l'entretien professionnel 2013 Catégorie C

Le lundi 16 septembre, s'est tenue la CAP Locale de recours en révision sur l'entretien professionnel 2013 pour la catégorie C. Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire suivante.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition au décret du 28 juillet 2010 qui met en œuvre l'entretien professionnel, instaure un recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL et supprime la note chiffrée.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

En préalable à l'examen des recours la CGT demande que soient communiqués à la CAPL tous les éléments relatifs à la procédure de l'entretien professionnel dans la direction et notamment la répartition par cadre et par service des attributions, le nombre de recours hiérarchiques et le volume de modifications apportées par l'administration (tableau synoptique, appréciations littérales, admissions totales ou partielles...).

638 agents étaient évalués dont 75 à l'échelon terminal. Le solde de la réserve après recours auprès de l'Autorité Hiérarchique est de 21 mois pour les réductions à 1 mois et de 3 pour les réductions à 2 mois. 7 recours hiérarchiques ont été introduits. 5 ont obtenu des modifications partielles et 2 ont été rejetés en totalité.

4 dossiers étaient présentés lors de cette CAP Locale (3 défendus par la CGT). Suite à nos interventions, 2 agents ont obtenu des réductions (1 mois et 2 mois).

Malgré le solde significatif de la réserve et le faible nombre d'appels, l'administration n'a distribué qu'une réduction d'un mois (sur 21 de réserve) et une réduction de 2 mois (sur 3 de réserve), ce qui montre que la catégorie C est particulièrement sous-estimée et peu considérée par l'administration.

- **On demande aux agents de catégorie C d'assurer des missions dévolues aux Contrôleurs, c'est normal...**
 - L'agent remplit et dépasse ses objectifs, c'est normal...
 - L'agent forme ses nouveaux collègues, c'est normal...
- **Le point d'indice est bloqué depuis trop longtemps, mais c'est normal...**

La CGT a voté pour les réductions de mois accordées et contre les rejets des recours.

Les élus CGT

Stéphane LE GOFF - Brigitte SASSOU-MESSAN - Gérald KLEIN - Carole LAFON (Expert)